

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021

**PRÉSENTS** : Jean-Yves BRENIER, Monsieur Christophe BRYNIARSKI, Monsieur Philippe ZIMMERMANN, Monsieur Yohann CHABUEL, Monsieur Jean-Paul CROLLARD, Madame Armelle DOLCI, Madame Estelle DOUTEL, Monsieur Johann FONTAINE, Madame Maud LA PLACA, Madame Laurence MOUTET, Madame Yvette PEUTOT, Madame Blandine ROCHAT, Monsieur David SPERANDIO

**ABSENT EXCUSÉ** : Monsieur Christophe DUPRAS

**PROCURATIONS** : Madame Marie-Joséphine ESTEVES à Madame Maud LA PLACA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur BRYNIARSKI Christophe

### **Lecture et signature du dernier Procès-Verbal**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter 1 délibération concernant une décision modificative. Le conseil Municipal accepte que cette délibération soient rajoutée à l'ordre du jour

### **2021-27: MODIFICATION STATUTAIRE – TRANSFERT DU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINÉ**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n°2021 du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2021 approuvant la modification des statuts des Balcons du Dauphiné portant sur le transfert du siège de l'intercommunalité;

Vu le projet de statuts à intervenir;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

**APPROUVE** la modification statutaire notifiant le transfert du siège de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné au 100 allée des Charmilles, 38510 ARANDON-PASSINS.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**VOTE POUR: 14**

### **2021-28 REMBOURSEMENT ACOMPTE LOCATION SALLE POLYVALENTE**

Madame FRATELLO Magdeleine a réservé en septembre dernier, la salle polyvalente pour le 16 octobre 2021.

Par mail reçu en mairie le 04 octobre 2021, elle demande l'annulation de cette réservation suite à des soucis de santé.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le remboursement de 250 € correspondant au montant de l'acompte versé au titre d'une réservation faite par Madame FRATELLO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

**AUTORISE** le remboursement de 250 € correspondant au montant de l'acompte versé au titre d'une réservation faite par Madame FRATELLO.

**VOTE POUR: 14**

## **2021 – 29 DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur BRYNIARSKI Christophe, adjoint en charge des finances, informe le Conseil Municipal, que les crédits portés au budget en dépenses à l'article 165 "dépôts et cautionnements recus" sont insuffisant

Il convient de procéder aux transferts de crédit comme suit:

### **Section d'investissement:**

#### **Diminution**

Article 2315 - Immobilisations en cours	500 €
---	-------

### **Section d'investissement:**

#### **Augmentation**

Article 165 - dépôts et cautionnements reçus	500 €
--	-------

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-23 du 15 septembre 2021**

**VOTE POUR: 14**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Travaux Sainte-Marie de Tortas**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie un courrier de mise en demeure, signé de quelques habitants du hameau, de faire les travaux à Sainte Marie de Tortas sous 1 mois. Il précise qu'un courrier en réponse a été transmis précisant les modalités de la mise ne œuvre d'un dossier tel que celui-ci.

Il informe que le bureau d'étude vient de chiffrer les travaux qui s'élèvent à 42 747 € HT. Une consultation sera faite semaine 48 auprès d'entreprises du territoire. Les propositions seront vues et le choix de l'entreprise se fera en commission. Selon le plan de charge, les travaux devraient démarrer mi-janvier, début février. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est important qu'ils aient toutes les données afin de pouvoir répondre à d'éventuelles questions concernant ce dossier.

Madame MOUTET Laurence demande les détails de ces travaux, Monsieur le Maire expose

- Prioriser, depuis l'ancien contrôle technique jusqu'au point propre, une voie unique qui sera séparée par des petits plots en plastique, physiquement, les 2 voies ne peuvent pas être séparées parce qu'il y a des passages d'engins agricoles. Cette voie sera réservée dans les 2 sens aux vélos et aux piétons.

- Pour redescendre depuis Leyrieu en allant jusqu'au rond point de Villemoirieu, le passage se fera par le chemin des Marais.

- 2 ralentisseurs seront rajoutés dans le hameau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'arrêté pris conjointement avec la commune de Crémieu concernant le sens unique chemin des Marais, a été attaqué en justice pour le motif que celui-ci nuisait à la libre circulation.

Monsieur le Maire termine le point sur les travaux de Sainte Marie de Tortas en précisant que la commune est dans une temporalité de la réflexion, de l'action publique, du code des marchés publics et de la réalité face au monde de l'entreprise d'aujourd'hui. Sainte Marie de Tortas n'est pas négligée, le problème a été étudié avec sérieux et il rappelle que c'était l'un des engagements des élus.

➤ **Travaux enfouissement des réseaux**

Monsieur Christophe BRYNIARSKI informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux ont débutés il y a un peu plus de 15 jours, 2 réunions de chantier ont eu lieu.

Les travaux ont été interrompus, semaine 47, l'entreprise ayant un autre chantier pour lequel des travaux urgents étaient à terminer.

Il précise que la 1ère partie a été assez rapide, mais l'entreprise a trouvé la roche en revenant du côté du parking de l'ancienne salle des fêtes.

➤ **Travaux parking Mairie**

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal, que comme prévu, l'arbre qui se trouvait devant la clôture du portail de l'entrée a été arraché, la petite construction contiguë au préau a été démolie.

Les travaux avancent à un rythme satisfaisant.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que lorsque la construction a été écroulée, le mur était pour partie absent. Cette partie, ainsi que le fait de remonter le mur à 1.80 non prévue initialement a engendré un coût supplémentaire de 3 840 € a été signé. Monsieur Maire rappelle que ce projet bénéficie d'une subvention de la Région à hauteur de 50% des travaux.

➤ **Subvention Région, travaux rénovation thermique et extension de la Mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a pas encore eu de réponse pour la demande de subvention à la Région au titre du CAR (Contrat Ambition Région). Il précise que la région n'a pas encore travaillé le sujet.

➤ **Travaux école**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de DETR a été acceptée. Le dossier de consultation sera terminé semaine 48 et une réunion sera organisée sous quinzaine, avec la commission, afin de voir tous les détails. Suivra ensuite le lancement de l'appel d'offre, il précise que les travaux doivent commencer avant juin 2022. Ces travaux s'inscrivent dans le « plan école » du Département pour un montant de subvention de 60 % du montant auxquels s'ajoutent les 20 % de l'aide de l'État.

➤ **Chaufferie école**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les arrêts répétés de la chaufferie. Il explique qu'avec l'intervention de l'entreprise DPS, une carte SIM a été installée dans le boîtier qui commande la chaufferie. Celle-ci transmet des alertes, en cas de pannes, sur son portable ainsi que sur ceux des adjoints.

➤ **Agrès**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté l'entreprise qui devait installer les agrès. Il rappelle qu'un devis avait été signé le 10 juin 2021, après plusieurs appels de Madame Estelle DOUTEL restés sans réponse, les agrès ont enfin été livrés. Aujourd'hui, ils ne sont toujours pas installés. Monsieur le Maire a contacté, la semaine dernière, l'entreprise, et a exigé que les agrès soient installés sous quinzaine, passé ce délai, un courrier sera transmis à l'entreprise pour l'informer de la résiliation du marché. L'entreprise s'est engagée à débiter l'installation dès le 06 décembre 2021

➤ **Conseil Municipal des enfants**

Monsieur Christophe BRYNIARSKI informe le Conseil Municipal qu'un groupe d'élèves a travaillé sur ce projet. Ils ont rencontré deux communes qui avaient mis en place un conseil municipal des enfants, ils ont rencontré les élus référents et dans les prochaines semaines, ils vont assister à un Conseil Municipal. A l'issue, ils reviendront vers nous et nous expliquerons le fonctionnement.

➤ **SICTOM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va passer du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) au Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Morestel (SICTOM).

➤ **Distributions des colis**

Madame Estelle DOUTEL informe le Conseil Municipal que la distribution des colis se fera le 04/12/2021, le rendez-vous est fixé à 09h en Mairie, la distribution débutera à 09h30.

Monsieur le Maire demande aux élus du Conseil Municipal d'être présent pour cette distribution. Depuis le début du mandat, et pour cause de Covid, les habitants ont peu vu les élus et il trouve important qu'ils puissent être au devant de la population.

**FIN DE SÉANCE À 21H30**